

Des pas supplémentaire quand même !



Ce lundi 19 novembre, les présidents des sociétés du Centre-Charleroi étaient réunis à Estinnes-au-Val pour débattre de leur prochaine copie sportive en recherchant des consensus à entériner, en décembre, lors de l'assemblée générale de l'EPR Hainaut-Brabant wallon. Le « pas en avant » de 2018 s'est poursuivi avec certes des retouches à la clé. Explications !

Crainte par beaucoup, l'assemblée préliminaire (AP) du Centre-Charleroi s'est finalement déroulée, ce lundi 19 novembre à Estinnes-au-Val, sur un ton relativement calme, émaillé cependant, à diverses reprises, d'échanges soutenus restés dans les limites de la courtoisie. A cette occasion, la représentation hennuyère, au grand complet, du comité de l'EPR Hainaut Brabant wallon était à pied d'œuvre pour écouter le ressenti de sociétés suivant la ligne de l'est sur les courtes distances. Ainsi, les **Henri Lachapelle**, président, **Christian Goulem** et **Jacques Mayeur** prêtaient une oreille attentive tantôt aux propositions émanant des présidents présents, tantôt aux argumentations susceptibles d'amener les instances provinciales à revoir leur synthèse des PV de réunions de sociétés tenues en amont. Et ce, pour éventuellement retenir des amendements à soumettre à l'ordre du jour de l'AG statutairement décisive du 7 décembre prochain à Nivelles.



Comme ce fut le cas à Ath le jeudi précédent, le secrétaire **Patrick Marsille** précisa le contexte et le volet consultatif inhérents au colloque convoqué qui perdura deux heures et demie. De son

côté, « Coulon Futé », une nouvelle fois seul représentant présent de la presse, se demandait si le « *laboratoire de réflexion* », initié à Mont-Sainte-Aldegonde l'année précédente en programmant cinq Melun disputés en commun par l'« *Entente des V* » du Centre et



« *Charleroi 2012* », allait engendrer une dynamique nouvelle et permettre de franchir des pas supplémentaires dans la pérennisation du sport colombophile dans ces régions. Les enjeux étaient importants, les « *esprits de clocher* » s'avèrent tenaces...

Le menu provincial

Après des péripéties causées par des prises de décisions infirmées par la suite, la convocation adressée aux sociétés reprenait finalement :

- Grand Charleroi

En vitesse, le samedi, formation du « Grand Charleroi » composé des sociétés d'Anderlues, Bouffioulx, Châtelineau, Courcelles, Erquelines, Froidchappelle, Gilly, Marbaix, Mont-Sainte-Aldegonde, Strée, Thirimont, Thuillies & Virelles.

Lâcher unique.

Nouvelle zone de participation générale (voir article 37 du RSP modifié)

- Société « La Frégate » Frasnes.

Le comité de l'EPR a appris que la société de Frasnes pourrait, avec l'accord de certaines sociétés, rejoindre les sociétés du « Grand Charleroi ». En conséquence, une décision doit être prise par les sociétés de l'EPR :

- La société de Frasnes rejoint le « Grand Charleroi »
ou
- Le société de Frasnes ne peut, par décision de l'assemblée générale, rejoindre le « Grand Charleroi » et se voit versée dans le secteur 1 du Brabant en vitesse.
- En demi-fond, la société de Frasnes pourrait selon la réglementation en vigueur, rester au sein de l'entente du Centre ou rejoindre le « Petit Club ».

A la seule lecture du contenu de ce courrier provincial, il paraissait clair que :

- *la rationalisation serait l'invité exclusif des débats*, tant s'avérait manifeste la volonté du comité de l'EPR (CP) de centrer tous les concours de vitesse sur un seul jour, de lâcher toutes les ententes en même temps pour former un « Grand Charleroi », ce qui implique par injonction la rédaction d'un seul itinéraire. Ce terme « Grand Charleroi » repris désignerait-il finalement, dans les faits, à la fois « entente et lâcher » ? Ou ne porterait-il tout simplement que sur le « lâcher » ? Ou constituerait-il un mirage en demeurant une vue de l'esprit de comitards ? Ces questions titillaient les esprits.
- *le petit demi-fond*, de son côté, *ne semblait guère un sujet de préoccupation* particulière si ce n'est pour Frasnes-lez-Gosselies, un électron libre sujet de discussions ces dernières années au même titre que Pont-à-Celles, absent du débat, pour cause d'adhésion connue au secteur 1 du Brabant wallon.



- comme à Ath le jeudi précédent, l'évocation de *l'article 37 amendé risquait de faire des « vagues »* en cas de « formation d'une nouvelle entente », Ce dernier, pour rappel, stipule :

« A partir du 09/12/2017, les modifications apportées à la zone de participation d'une société, d'un groupement ou d'une entente de vitesse devront tenir compte dans le calcul de l'obligation imposée à toutes les sociétés composantes de conserver une zone de participation cohérente en reprenant, aux quatre points cardinaux de la commune partielle dans laquelle la société est installée, un nombre identique de communes partielles (1, 2, 3). Cette obligation a une implication directe sur la zone de participation de demi-fond (plus une commune partielle à la zone de vitesse)... ».



Le décor de la réunion préparatoire était bel et bien planté, et ce bien avant l'entame effective des débats. Les enjeux étaient importants, les acteurs décidés, selon des bruits de couloir, à défendre coûte que coûte leurs acquis sportifs. Ce qui pouvait compromettre l'ouverture décidée par le comité provincial...

Le ton d'entrée de jeu...

Meneur du colloque comme à Ath, **Patrick Marsille** ouvrit la séance en s'enquérant des présences et du panel des ententes arrêtées pour 2019. Ainsi, pour la ligne de l'est, le Centre recensera à nouveau l'« *Entente des V* » toujours composée par les sociétés d'Estinnes, de



Givry (2), de La Bouverie et de Marche-lez-Ecaussinnes. De son côté, le Pays de Charleroi comptera trois acteurs :

- d'une part, l'« **Association sportive Entente Anderlues et Charleroi 2012** » regroupant les sociétés d'Anderlues, de Trazegnies (Courcelles), d'Erquelines et de Mont-Sainte-Aldegonde (« **Coulon Futé** » : la localité entre parenthèses désigne le libellé couramment usité) ;
- d'autre part, l'« **Entente des VIII** » formée par les cercles de Châtelet (Bouffioulx), Farciennes (Châtelineau), Forges (Virelles), Gilly (Fleurus), Froidchapelle, Marbaix-la-Tour, Sivry, Strée et Thirimont (Beaumont) ; cette association découle de l'« **Entente des X** » 2018 revue à la baisse de par le fait que Gilly et Farciennes travailleront de concert et la disparition de Thuillies (« **Coulon Futé** » : les localités entre parenthèses désignent les libellés couramment usités) ;
- et enfin, l'électron libre **Frasnes-lez-Gosselies**.

L'assemblée, plus étoffée qu'à l'accoutumée, recensait également les présidents des sociétés de « **L'Avenir** » siégeant pour la seconde fois en moins d'une semaine. Si ces derniers suivront en 2019 de nouveau la ligne du centre en vitesse sous le sigle « **Le Renouveau** » en compagnie de Bierghes et Saintes (ce volet les concernant a été traité à Ath), leur seule présence concrétisait leur espoir de « *négocié* » un lâcher plus conséquent auquel ils aspirent. Une longue attente leur fut imposée avant que ne fut abordé le succinct volet de demi-fond prévu qui, au décompte final, ne leur apporta pas la solution escomptée.

Tout ce monde représentait finalement 717 membres aux dires de **Patrick Marsille** qui lança sans tarder la problématique « **Grand Charleroi** », premier point de l'ordre du jour. Il rappela la décision du CP de centraliser tous les concours de vitesse le samedi au sein d'un seul lâcher et la nécessité de trancher le sort de **Frasnes-lez-Gosselies** en choisissant une des hypothèses formulées sur la convocation.

... la réplique sans tarder

Sans perdre une seconde, **Bernard Chapelle**, le précédent président de l'EPR Hainaut-Brabant wallon qui ne pouvait plus se représenter pour cause de limite d'âge atteinte, intervint : « *Pourquoi, dit-il, programmer ce jour une réunion alors qu'il n'est plus possible de rédiger un amendement à introduire à l'AG en cas de désaccord. Dès lors, ne serait-il pas possible, vu le contexte, d'accorder un délai raisonnable ?* ». Ce fut **Patrick Marsille** qui lui répondit en avançant, comme premier argument, le fait que



le CP fait des consultations de sociétés pour éviter des discussions en AG et, comme second, l'interdiction d'enfreindre les statuts. Toutefois, il laissait la porte entrouverte en faisant remarquer que toute proposition argumentée pouvait être retenue.

Il s'en suivit un carrousel d'interventions perdurant pendant quarante minutes, les mêmes propos revenant en boucle dans le chef d'intervenants différents. « *Tout allait bien pour l'entente le dimanche, pourquoi changer ?* », « *Une première proposition avait été formulée, servit de base lors des discussions dans les clubs, pourquoi avoir changé par la suite ?* », « *Peu de sociétés recensées le dimanche !* », « *Les pertes sont moins nombreuses le dimanche !* », « *Le CP reçoit des instructions* », « *Huit sociétés à l'est, cinq à l'ouest, tous les rapports étaient très bons, tout le monde à tiré son plan, pourquoi changer ?* ». a-t-on notamment entendu.

Michel Clippe, président d'Anderlues, proposa d'organiser quelques concours avec lâcher commun en veillant à prendre soin des courts et longs points en revenant par exemple à Reims et Rethel (« **Coulon Futé** » : des étapes fréquentées par l'EPR Liège-Namur-Luxembourg). Ce changement de ligne proposé n'a pas reçu l'agrément du CP. **Jean-Jacques Danneau** fit ensuite référence à des études menées dans d'autres pays sur l'orientation des pigeons.



Celles-ci ont montré,

selon lui, qu'à l'ouverture des paniers, les pigeons prennent la direction nord pendant quatre ou cinq kilomètres avant de redresser leur vol. Cette intervention fit réagir **Michel Gillain** qui lui demanda de s'interrompre. **Jean-Jacques Danneau** tint encore à signaler qu'en partant plein sud, les nombres de radars et d'aéroports diminuent. **Bernard Chapelle** ajouta que les grandes retransmissions relatives à la « Coupe du monde » et au « Tour de France » ont fait « *circuler* » beaucoup d'ondes négatives... pour les pigeons les jours de compétition.



Une proposition du CP !

Pendant toutes ces interventions, les trois mandataires provinciaux pensèrent une solution de transition qui maintiendrait l'obligation de jouer le samedi et par conséquent de suivre le même itinéraire, mais autoriserait cependant deux lâchers à la condition d'effectuer un lâcher commun par mois - avril et septembre exceptés - sur des étapes à la convenance des groupements. La détermination provinciale s'amenuisait en quelque sorte, il restait néanmoins un délicat « hic » à régler : à qui ladite mesure de transition s'appliquerait-elle ? A tous les acteurs de la vitesse dans le Centre-Charleroi ?



La discussion repartit de plus belle, **Bernard Chapelle** demandait entre autres, avec insistance, de reprendre au procès-verbal la demande de son entente à jouer le dimanche. Régisseur depuis l'entame du colloque, **Patrick Marsille** exhorta à faire un geste, rappela



que, dans l'impossibilité d'avancer, l'ordre du jour de la réunion préparatoire sera (« **Coulon Futé** » : *et non serait*) présenté en AG. Face à cette fermeté, **Michel Clippe** intervint de nouveau posément : « *Regardez ! De moins en moins de clubs de pigeons ! Il faut penser à se regrouper. Il faut trouver une solution pour que tout le monde trouve son intérêt. Le manque de comités va faire partir la colombophilie.* ». **Michel Gillain** s'informa ensuite sur l'éventualité d'un résultat général.

Le « *Ce sera comme cela !* » sorti de la bouche d'**Henri Lachapelle** (une de ses rares interventions) fit dresser **Bernard Chapelle** qui, tel un chef de troupe alliant le geste à la



parole, rameuta les sociétés de l'« *Entente des VIII* » dans une pièce annexe pour tenter d'arrêter une position. Une suspension décrétée par neuf acteurs du colloque, de mémoire... une première ? A leur retour, le président de groupement **Francis Sebillé** annonça que son entente acceptait la solution de transition du CP et que les étapes retenues s'avéraient deux Sens et autant de Melun. Une avancée ! Mais après ce prononcé, il restait encore à arrêter les participants aux quatre expérimentaux. L'« *Entente des V* » du Centre dut se résigner : elle ne ferait pas partie de l'aventure !



Comme à l'école des fans !

Ainsi, à ce stade de la réunion, *tous les acteurs*, à l'exception peut-être de l'« *Entente des V* » du Centre, très discrète, *peuvent se targuer d'avoir imposé en partie leur point de vue. Le CP a exigé » le samedi, l'unicité de l'itinéraire et le lâcher unique à quatre reprises ce qui justifie l'existence intermittente du « Grand Charleroi », un tremplin pour l'avenir. « L'Entente des VIII » a conservé son lâcher individuel à l'exception de quatre journées, concédé en contrepartie de devoir jouer le samedi.* Notons au passage que **Bernard Chapelle** insista de nouveau pour insérer dans le procès-verbal sa demande de lâcher séparé. L'« *Association sportive Entente Anderlues et Charleroi 2012* » a *maintenu la présence d'expérimentaux, quatre cependant au lieu de cinq, tout en changeant de partenaire dans le couple. Le statut sportif de l'« Entente des V » ne subira aucune modification pendant la saison.*

L'art du consensus à la belge par excellence ! Mais il restait encore à réguler le sort de *Frasnes-lez-Gosselies*.

Une mission condamnée d'avance ?

Jean-Jacques Danneau fut alors invité à développer la position de « sa » société encline à limiter son incursion territoriale en Brabant wallon à la hauteur de Baisy-Thy. **Patrick Marsille**, conservant toujours le gouvernail de la réunion, tint à préciser que le CP avait au préalable invité l'intervenant à venir présenter et argumenter la situation de sa société, mais aussi pour lui signifier qu'en cas d'interdiction émanant du « *Grand Charleroi* », le club concerné se voit versé dans le secteur 1 du Brabant wallon en vitesse.



Très rapidement, il fut acté par l'assemblée que, d'une part, les portes du « *Grand Charleroi* » resteront fermées en 2019 pour *Frasnes-lez-Gosselies* comme pour *Pont-à-Celles* d'ailleurs et que, d'autre part, accorder un lâcher à ces deux « *sociétés-électrons* » au sort lié était refusé.



En effet, **Jean-Jacques Danneau** avait demandé au président **Henri Lachapelle** de mettre, à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CP, la possibilité d'un lâcher séparé pour **Pont-à-Celles** et **Frasnes-lez-Gosselies** sur les concours de vitesse. Cette démarche s'avéra vaine sous prétexte qu'un lâcher pour deux sociétés était difficile à envisager vu l'objectif du président du Comité Sportif National de regrouper les ouvertures de paniers.

Le statu-quo en un clin d'œil !

Le volet vitesse enfin clos, il ne restait plus qu'à aborder le demi-fond avec, en toile de fond, les mêmes acteurs. Allait-on revivre le scénario des courtes distances ? Il n'en fut rien malgré un plaidoyer mettant particulièrement en porte-à-faux le président provincial.

Patrick Marsille fit rappeler les trois groupements « transparisiens » opérationnels en 2019. En premier, « **L'Avenir** » en demande d'un lâcher avec le Centre-Charleroi. Ensuite, l'« **Entente du Grand Centre Charleroi** » reprenant les sociétés de l'« *Association sportive Entente Anderlues et Charleroi 2012* » (y compris Erquelines décidant finalement d'y rester et Frasnes-lez-Gosselies en principe mais la question n'a pas été officiellement posée) et celles de l'« *Entente des V* » dans le Centre. Enfin, l'**ensemble des sociétés de la Botte du Hainaut** (l'« *Entente des VIII* » de vitesse en l'occurrence) toujours partie prenante du « **Petit Club** » qui poursuit ses activités.

A ce moment, **Jacques Mayeur** réalisa sa seule intervention de la soirée en annonçant que, les présidents de l'assemblée préliminaire d'Ath avaient opté pour trois Orléans (« **Coulon Futé** » : *cing en réalité*) avec lâcher provincial (EPR). Ce qui fit bondir **Michel Gillain** qui demanda le même mode de mise en liberté qu'en 2018 car il est nécessaire de respecter la situation topographique du Hainaut beaucoup plus étendu d'ouest en est que du nord au sud. Il sollicita **Christian Goulem** qui reconnut l'avantage procuré par l'ouest et le souhait du Tournaisis de rester seul.

Au nom de « **L'Avenir** », un groupement de sept sociétés (« **Coulon Futé** » : *les sociétés de Saintes et de Bierghes n'organisent pas le demi-fond*), **Alain Dendal** essaya de convaincre le Centre-Charleroi de tendre les bras à son entente pour, entre autres, lutter contre la perte de contingents enregistrés en 2018. Il prit à témoin le



président **Henri Lachapelle** qui, lors d'une réunion en amont, avait promis l'ouverture escomptée et demandée (« **Coulon Futé** » : *il faut d'abord savoir que, lors d'une réunion préparatoire officielle de « L'Avenir », trois mandataires, deux Hennuyers et un Brabançon wallon, avaient été invités à l'initiative personnelle d'un président et ce à l'insu de ses pairs. Ensuite que cinq sociétés de « L'Avenir » sont reprises dans la zone de participation du Grand Centre Charleroi*). Rien n'y fit, le lâcher 2018 de demi-



fond a été reconduit dans la région Centre-Charleroi. **André Steenhaut**, président de « *L'Avenir* », mit un terme à la discussion en confirmant le lâcher seul de son entente sans limitation de paniers en vue d'un regroupement avec d'autres.



Eric Charles, président de Trazegnies (Courcelles), remit alors sur le tapis le volet de la vitesse en demandant de convoier, dans un même camion, tous les engagés des expérimentaux 2019. **Patrick Marsille** lui fit remarquer que le CP ne pouvait pas imposer le convoyeur à des sociétés, et que, dès lors, les comités des deux ententes devaient arrêter une position commune concernant le lâcher et donner les informations qui s'imposent.

L'itinéraire comme épilogue !

Le projet d'itinéraire unique pour la ligne de l'est fut ensuite abordé (voir annexe). Derechef, un consensus émergeait pour retirer l'étape de Laon au profit de celle de Soissons, reconnue désormais comme grande vitesse. Les expérimentaux ont été fixés : le 14 mai, Melun ; le 8 juin, Sens ; le 20 juillet, Melun ; le 3 août, Sens. Un Melun supplémentaire a été programmé le 31 août, mais cette fois avec des lâchers séparés. La petite vitesse non abordée s'invita avec l'intervention d'un président qui s'inquiétait à son sujet. Il lui fut répondu que, suite au changement de statut de Soissons, une étape sera décidée prochainement, Elle pourrait être comprise entre Laon et Soissons et servirait d'entraînement de semaine.

En demi-fond, la découverte des cinq Orléans retenus à Ath ne causa aucun problème, seul celui du 29 juin a été avancé au 22 pour ne pas rentrer en concurrence avec un Nevers AWC au kilométrage assez proche. **Patrick Marsille** informa l'assemblée que, de source autorisée, le « **Petit Club** » programmerait quatre Fay-aux-Loges ce qui anéantit tout espoir d'un lâcher EPR pendant l'intégralité de la saison 2019.

Dans l'attente...

21h20... tout était dit ! La séance était levée, ce qui n'empêchait pas quelques présidents de gagner la table présidentielle. Les consensus arrêtés entrèrent-ils réellement en application ? Le doute reste possible. Pour y répondre, il faudra certainement attendre l'AG du 7 décembre à Nivelles. Et peut-être davantage... sait-on jamais !...





Annexe

	Vitesse	Demi-fond
Dates	Centre/Charleroi	
30-mars	Soissons	
06-avr	Soissons	
13-avr	Soissons	
20-avr	Nanteuil	
27-avr	Nanteuil	
01-mai	Soissons	
04-mai	Nanteuil	Toury
11-mai	Nanteuil	Toury
15-mai	Soissons	
18-mai	Melun	Orléans
22-mai	Soissons	
25-mai	Soissons-St Soupplets	Toury
29-mai	Soissons	
01-juin	Soissons -St Soupplets	Toury
05-juin	Soissons	
08-juin	Sens	Orléans
12-juin	Soissons	
15-juin	Nanteuil	Toury
19-juin	Soissons	
22-juin	St Soupplets	Orléans
26-juin	Soissons	
29-juin	St Soupplets	Toury
03-juil	Soissons	
06-juil	Nanteuil	Toury 3 cat
10-juil	Soissons	
13-juil	St Soupplets	Toury
17-juil	Soissons	
20-juil	Melun	Orléans
24-juil	Soissons	
27-juil	Nanteuil	Toury
31-août	Soissons	
03-août	Sens	
07-août	Soissons	
10-août	Soissons	Orléans
15-août	Soissons	
17-août	Nanteuil	Toury
24-août	Nanteuil	Toury
31-août	Melun	
07-sept	Soissons	
14-sept	Soissons	
21-sept	Soissons	
28-sept	Soissons	

